

Le Commandant  
Case postale 1125  
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 4 juin 2020  
N/Réf. : SG/MOB  
V/Réf. :

L'Ecaille - Société des pêcheurs  
amateurs du Haut-Lac de Neuchâtel  
Romerio Pascal - Président  
Rue du Parc 33  
1400 Yverdon-les-Bains

### **Modification du stationnement public – Secteur Thièle-Mujon**

Monsieur,

En 2019, la Municipalité a entériné la mise en place progressive d'un nouveau régime de stationnement pour toutes les places des secteurs de loisirs des Rives du Lac. Le secteur Thièle-Mujon en fait partie intégrante.

Cette mesure s'inscrit dans une politique de stationnement globale à l'échelle de la ville, laquelle doit permettre au bon usager de trouver la bonne place au bon endroit. Autrement dit, l'objectif est d'augmenter la disponibilité des places de parc du secteur des Rives du Lac, celles-ci étant de plus en plus souvent utilisées par des pendulaires qui y stationnent à la journée. La problématique doit se traiter de façon équivalente sur toutes les rues, faute de quoi des reports de stationnement, de zones en zones se produiraient. C'est la raison pour laquelle le secteur Thièle-Mujon est également concerné.

Ainsi, les trois petits parkings (Gendarmerie du lac, Matelote et Boulodrome) du secteur deviendront payants, dès le 6 juillet. Les tarifs seront les suivants : 1.- l'heure (gratuit entre 12h30 et 13h30), 6.- la journée et 25.- la semaine. Le dimanche restera gratuit. Pour faciliter le stationnement des usagers réguliers, des cartes à gratter journalière et/ou hebdomadaire pourront être achetées auprès du guichet de la Police.

Aussi, par équité de traitement avec les cabanons de l'av. des Iris, le stationnement sur la rue du Parc sera interdit dès cette même date. Les détenteurs de cabanons sont priés de stationner dans les places de parc balisées. L'arrêt « minute » devant les cabanons restera envisageable pour décharger/charger du matériel personnel.

L'Office du stationnement se tient à votre disposition pour toute question éventuelle au 024 423 66 59 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Commandant de police

  
P. Pittet, Lt col